

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 9 octobre 2014

Présidence: M. Maurizio Di FELICE

LE CONSEIL COMMUNAL

vu

le préavis municipal N° 72 relatif à la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N° 91 au lieu-dit «Montoly».

ouï

le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

ouï

le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder le crédit de Fr. 17'735'760.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 17'735'760.-;
- III. d'affecter 1.5 point d'impôt à l'exploitation de la piscine.

«Conformément aux articles 110 et ss. LEDP:

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal».

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Maurizio Di Felice

La secrétaire:

Mireille Tacheron